

Le CII se déclare préoccupé que les pays à revenu élevé recrutent des infirmières dans des pays qui ne peuvent pas se permettre de perdre leur inestimable personnel

Genève, Suisse ; 26 janvier 2023 - Le Conseil International des Infirmières (CII) s'est déclaré de nouveau préoccupé concernant le recrutement d'infirmières de pays à revenu faible par des pays plus riches.

Le CII estime que tous les pays, en particulier ceux à revenu élevé, doivent s'efforcer d'être autosuffisants en formant suffisamment d'infirmières pour répondre aux besoins de leur population.

S'adressant à l'Association des correspondants auprès des Nations Unies à Genève (Suisse), le Dr Pamela Cipriano, la Présidente du CII, a déclaré que ce type de recrutement, en particulier celui d'infirmières expérimentées et de haut niveau, est particulièrement inquiétant.

Le Dr Cipriano a déclaré que de tels recrutements « provoquent un grave déficit de compétences dans les pays ne pouvant pas se permettre de perdre leurs infirmières les plus expérimentées. Lorsque vous retirez ces infirmières du milieu clinique, cela correspond à une authentique fuite des cerveaux. »

« Nous faisons appel à la déontologie des pays, car la santé est une problématique mondiale. Nous ne souhaitons pas que certains pays prospèrent et que d'autres souffrent. »

Howard Catton, le Directeur général du CII, a déclaré que bien que certains pays aient conclu des accords financiers prévoyant le paiement d'une redevance par infirmière aux pays émetteurs, les montants en question – dans un cas précis, 1 240 USD seulement par infirmière – sont « totalement dérisoires ».

M. Catton a déclaré : « Ce montant est loin de reconnaître la valeur réelle du coût de formation de cette infirmière, ou la perte que cela suppose pour le système de santé. On peut s'attendre à au moins 60 000 USD pour prix de cette expérience, si ce n'est plus. »

M. Catton a proposé un moratoire sur le recrutement actif d'infirmières par les pays plus riches dans les 50 pays les plus pauvres, afin de préserver les personnels infirmiers et les services de santé de ces pays.

Le CII invite instamment les pouvoirs publics à utiliser son indicateur simple d'autosuffisance, publié dans son rapport, intitulé [COVID-19 and the International Supply of Nurses](#), pour garantir que leur pays forme et conserve des personnels infirmiers en nombre suffisant, sans avoir à attirer des infirmières de pays pouvant difficilement se permettre de perdre les leurs.

L'indicateur est fondé sur le pourcentage d'infirmières nées ou formées à l'étranger et donne aux décideurs nationaux une idée de l'ampleur de leur dépendance et de leur vulnérabilité potentielle à l'égard de l'offre internationale de personnels infirmiers.

Voir certaines couvertures médiatiques s'appuyant sur les observations du Dr Cipriano et de M. Catton :

[AFP](#) France et monde

[EFE](#) Espagne et monde

[STERN](#) en allemand

[Nigeria News](#) Nigéria et Afrique